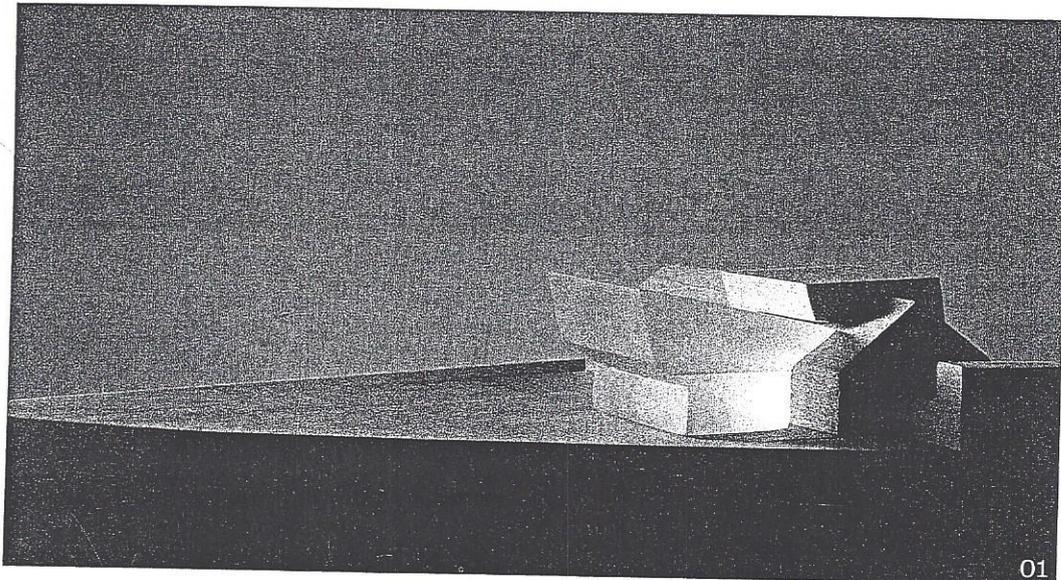


036 CONCOURS



01

SALLE DE SPECTACLE À MONS

OBJET // Marché d'architecture par procédure négociée avec publicité en vertu de l'article 17 §3, 4°, de la loi du 24 décembre 1993 pour la construction et l'aménagement d'un lieu de création et de diffusion des arts vivants à Mons. Le maître de l'ouvrage est la Communauté française de Belgique. Une présélection a permis de choisir 5 candidats sur 20 dossiers remis. Les esquisses ont été remises le 13 février 2002. Le comité de suivi s'est réuni le 20 février. Le permis de bâtir vient d'être obtenu. Ouverture prévue pour 2004/2005.

COMITÉ DE SÉLECTION // Pour la Communauté française: C. Dassonville (Architecte-Directrice), A. Chaponan (Architecte) et J.P. Van Aelbroeck (Attaché à la direction de la culture). Pour la Ville de Mons: E. Di Rupo (Bourgmestre), J.P. Deplus (Échevin de la Culture), R. Ben Rubi (Ingénieur directeur général) et M. Rouhard (1^{er} Attaché Service de l'Urbanisme). Pour la Région wallonne (D.G.A.T.L.P.): V. Pittie (Attachée au patrimoine). Pour les futurs utilisateurs: D. Cordova (Directeur du CDH) et Y. Vasseur (Directeur du Manège à Maubeuge). Experts extérieurs: M. Cohen, H. Wilquin et B. Baines (Architectes).

IMPLANTATION // Sur l'îlot de la caserne Léopold, à côté de la future Cité de la Justice, le site à bâtir est constitué d'un bâtiment existant (l'ancien manège de cavalerie occupé aujourd'hui par des véhicules militaires) d'une surface de 1.330 m² et d'un terrain de 3.470 m². La Ville de Mons souhaite viabiliser

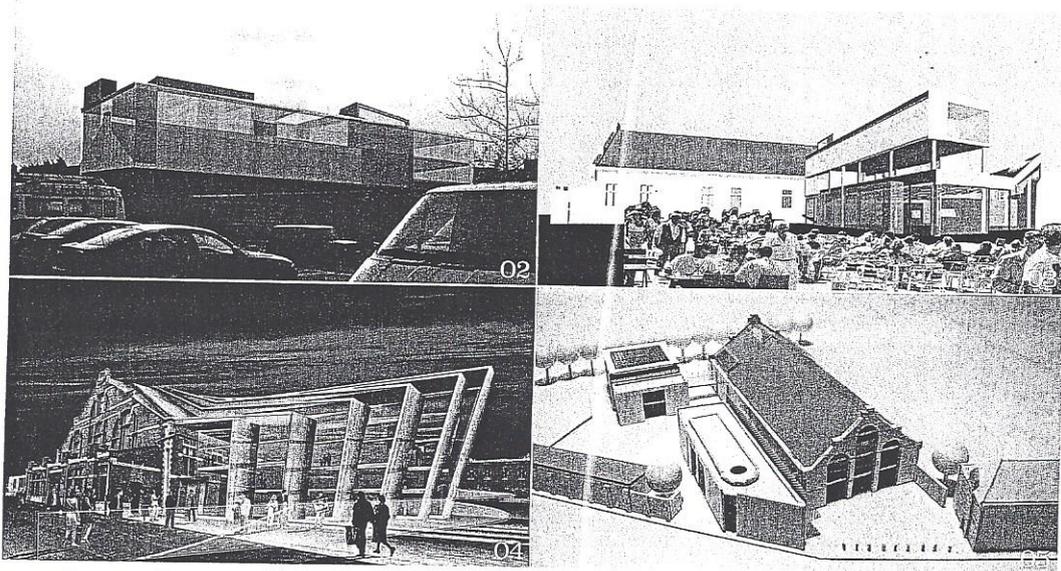
au mieux le terrain qu'elle vient d'acquérir dans la perspective d'une affectation mixte culture/logements/bureaux. Il s'agit donc d'optimiser l'utilisation du bâtiment existant et de limiter au mieux l'impact au sol des constructions neuves annexes.

PROGRAMME // Salle de spectacle: salle de 400 à 600 places, plateau (16 m d'ouverture + dégagements cour et jardin, 16 m de profondeur, 10 à 12 m de hauteur libre sous grill, dispositif simple de surélévation de la scène en vue de concerts, accès décors direct si possible au niveau du plateau) et régie son et lumière. Services techniques: atelier technique (réparation et finition des décors), stockage, bureaux, services techniques (1 directeur + 4 régisseurs) en liaison avec le plateau et avec l'administration, foyer des techniciens à proximité du plateau. Loges: 4 loges pour 2 personnes, 2 loges pour 4 personnes, loge d'urgence à proximité du plateau, sanitaires, foyer comédiens à proximité du plateau, réserve costumes, espace buanderie. Salle de répétition (14 m x 14 m, 8 m de hauteur, qui peut faire partie d'une phase ultérieure), 2 vestiaires, cuisine et foyer. Accueil public: hall, billetterie avant spectacle et de jour, café-téria/restaurant, cuisine d'accueil pour traiteur, vestiaire, sanitaires. Salle de réunion-animation-pédagogie pouvant contenir 30 personnes. Bureaux administratifs: 2 bureaux de direction dont 1 avec fonction de réunions pour 8 personnes, 6 bureaux pour 1 ou 2 personnes, accueil, téléphonie, secrétariat, billetterie de jour, kitchenette+espace repas. Divers: locaux techniques (HT, TGBT, Gradateurs, chaufferie, etc.), locaux d'entretien.

BUDGET ET EXIGENCES // Le budget disponible est de 5 millions d'euros TVA et honoraires compris. Le comité de sélection a insisté sur les critères suivants: respect du programme, performance de l'outil, mobilité de l'équipement scénographique, viabilisation du terrain et intégration urbaine, geste architectural, qualité de l'accueil du public et prise en compte de la notion de lieu de rencontre entre les artistes et le public, présence de la salle de répétition dans la phase initiale, respect du budget, qualité du dossier.

01 LAURÉAT: ATELIER D'ARCHITECTURE PIERRE HEBBELINCK // L'équipe rassemble Erika Boda et Alain Prévot (scénographie), le bureau d'étude Greisch (stabilité), le bureau d'étude Pierre Berger (techniques spéciales) et Winston Spriet (signalétique). Pierre Hebbelinck a proposé d'inscrire, perpendiculairement au volume existant du manège, une 'bolte' d'expression contemporaine, qui contient entièrement la salle et ses accès. La scène est située à l'intersection des deux volumes. Le bâtiment existant accueille l'ensemble de l'infrastructure théâtrale, de la scène aux espaces techniques, en passant par l'administration. L'implantation reflète la dialectique entre création et diffusion: le noyau, situé entre le manège et la nouvelle construction, est constitué par le plateau de scène. Les divers acteurs qui font le théâtre ont chacun leur espace. La situation de l'administration, à proximité de l'accueil et de l'espace public, permet la relation avec les visiteurs et le rapport physique à la rue. Les comédiens, lorsqu'ils ne sont pas sur scène, vivent sous le toit – la disposition des loges autour du foyer s'inspire d'un campement de roulottes. Les techniciens sont installés dans le même espace que les artistes, ce qui permet aux univers de se mélanger, sans s'interposer. Ces espaces techniques font la connexion entre les deux zones théâtrales (scène et salle

Foyers Liège



de répétition). La salle de spectacle, fabriquée en béton pour des raisons techniques (étanchéité aux bruits et à la lumière), est enveloppée d'une peau en verre permettant de réaliser l'échange spatial entre le théâtre et son environnement par la transparence des circulations des spectateurs. Les nouvelles constructions créent ainsi une relation entre le manège et l'espace urbain: la transparence des déambulateurs fait à la fois office de signalétique vis-à-vis du public urbain et de relation visuelle vers la ville pour les spectateurs. Budget: 4.956.940 euros.

02 L'ESCAUT & MATADOR / L'équipe rassemble les architectes de Matador et de L'Escaut ainsi que G. Simard (scénographie), JZH & Partners sc (stabilité) et Bureau Detang s.a. (techniques spéciales), Capri acoustique et Coast sprl (communication graphique et signalisation). Les architectes se sont intéressés aux enjeux urbanistiques de la construction du théâtre et de la Cité de la Justice. Ils craignent un morcellement de l'îlot en de "multiples quartiers de tartes s'ignorant mutuellement dès lors que chacun des programmes aurait pour objectif prioritaire de s'approprier un maximum de surfaces rendues disponibles à ses fins." C'est pourquoi ils choisissent de rassembler les fonctions du théâtre dans les contours du manège, de densifier au maximum la partie construite, pour rendre possible un nouvel espace public. Le manège contient la salle et les activités annexes prennent place dans un nouveau volume, à la structure indépendante, déposé au-dessus du manège. Cette verticalité offre un signal aux alentours. La toiture, trouée par quelques patios, peut être utilisée comme scène. Derrière le pignon gardé intact, les façades translucides du nouveau volume suggèrent les multiples activités du théâtre. La façade opaque côté rue des trois Boudins se veut support médiatique. Budget: 5.704.221 euros.

03 LHOAS & LHOAS / L'équipe rassemble T.T.A.S (scénographie), L. Ney & Partners (stabilité), C.T.E.S. (HVAC et électricité), M.A.A. (acoustique) et Base (signalétique). Pour les architectes "projeter aujourd'hui un lieu de création et de diffusion des arts vivants implique de déroger à l'archétype canonique de la salle de spectacle dans laquelle création et public sont renvoyés chacun aux extrémités opposées de la salle." Ils ont opté pour la mixité et pour une appropriation aisée et variée du bâtiment par tous les utilisateurs. Pour inciter au dialogue, ils ont conçu une entrée unique, diminué les limites entre espaces – en particulier entre le foyer général, l'agora et l'entrée – et mis les loges et le foyer des artistes en relation avec le toit-jardin, destiné au public. Les architectes ont conçu quatre salles de spectacle: l'agora, la grande salle, la salle de répétition – installée sous le balcon de la grande salle suite à des contraintes budgétaires – et le toit-jardin. Les frères Lhoas se sont penchés également sur le destin de l'îlot et ont choisi de densifier le bâti existant, pour que le site puisse accueillir d'autres fonctions. Ils proposent d'enterrer une boîte fermée à l'intérieur du manège, à l'inverse du volume posé sur le manège de L'Escaut et Matador. Budget: 5.049.443 euros.

04 DORÉ SOBACZAK / L'équipe rassemble Vincent Caillebaut et Alain Wielemans. Du manège existant, les architectes n'ont conservé que les fermes métalliques: "Notre geste fort et identifié emprunte son vocabulaire aux entités spatiales définies par les fermes métalliques du manège, chaque entité déformée génère un volume fonctionnel, leur ensemble déploie un espace dont l'originalité réside dans la symbolique architecturale du rapport salle-scène." Comme dans le projet lauréat, la scène est à l'intérieur du manège et la salle en sort. La flexibilité est mise à l'honneur: deux axes de scénogra-

phie sont possibles, l'un perpendiculaire au bâtiment et l'autre suivant l'axe longitudinal du manège. Dans son prolongement se trouvent la salle de répétition et les ateliers, séparés par des cloisons amovibles. La confrontation volumétrique des deux bâtiments est intégrée par un mouvement de la toiture, chargée d'unifier les deux entités dans un même lieu tout en créant un geste fort et identifié. L'administration constitue le centre névralgique de la salle de spectacle, son accès tourné vers la ville doit servir de vitrine des arts de la scène. Budget: 5.391.806 euros.

05 THIERRY LANOTTE / L'équipe rassemble Scene, Commins Acoustics Workshop, BEG, GEI et Eo Design Partners. L'atelier d'architecture Lanotte a opté d'emblée pour la rénovation du manège: "partant de l'acceptation du manège comme salle de spectacle et du souci d'éviter l'instrumentalisation à outrance de l'espace, créer une tension architecturale par le maintien de son identité morphologique et typologique en tirant parti de son dispositif constructif et en amplifiant son impact au niveau urbain." Le manège conserve sa volumétrie, sa structure et sa spatialité intérieure; la salle s'y installe à l'aide de structures légères et souples, d'équipements scénographiques et acoustiques flexibles. Trois édicules annexes à la salle abritent l'accueil, la salle de répétition et les ateliers techniques; l'ensemble, relié par un espace-service extérieur, est déterminé par les axes de circulation. Cette implantation rigoureusement sectorielle devrait permettre l'indépendance mais aussi la complémentarité des différents composants du théâtre. L'ouverture sur la ville est assurée par un grand parvis devant le manège, animé par des projections sur la façade de l'accueil. Budget: 5.322.473 euros.

SÉVERINE ZAJTMAN